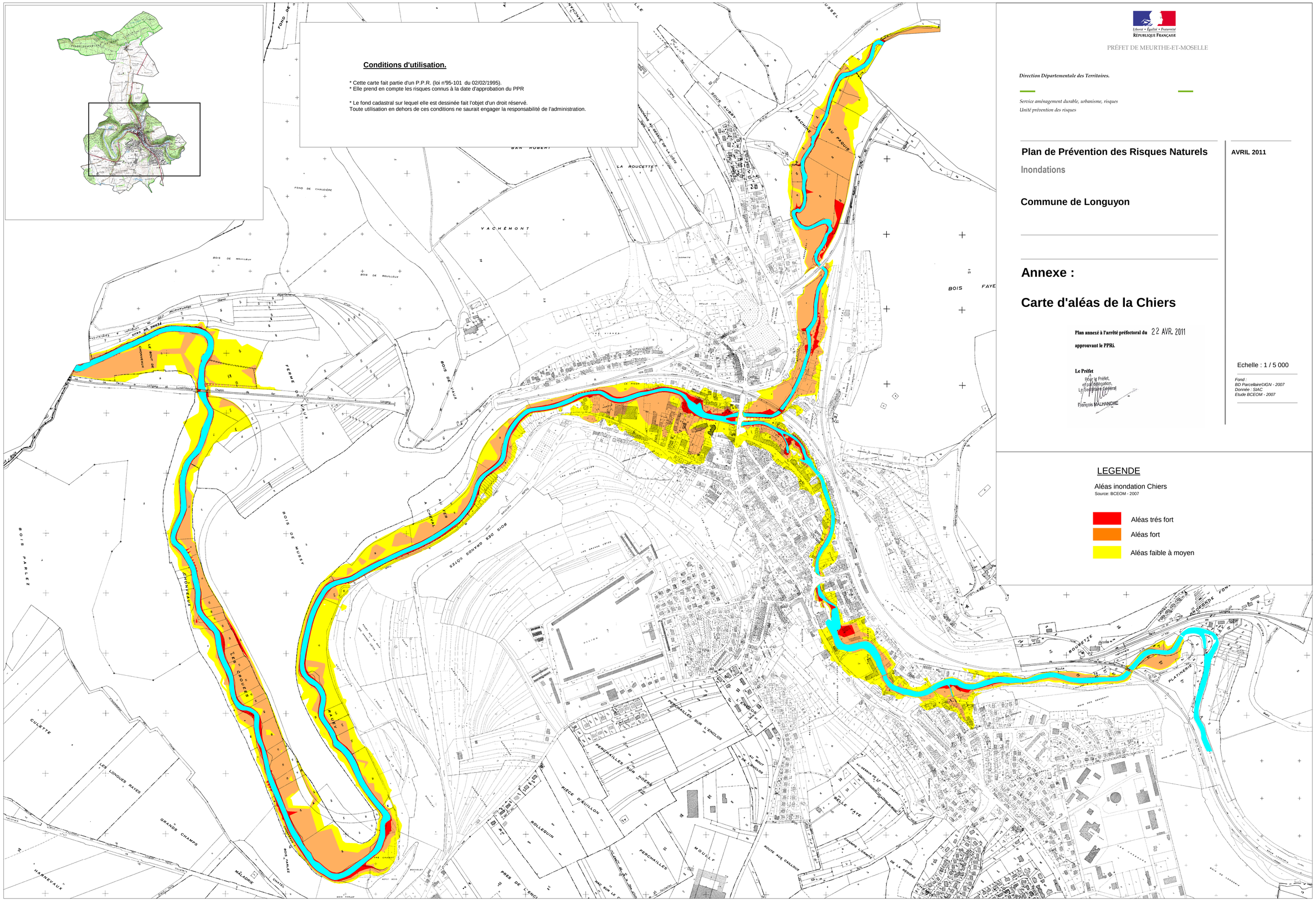

Conditions d'utilisation.

* Cette carte fait partie d'un P.P.R. (loi n'95-101 du 02/02/1995).
* Elle prend en compte les risques connus à la date d'approbation du PPR

* Le fond cadastral sur lequel elle est dessinée fait l'objet d'un droit réservé.
Toute utilisation en dehors de ces conditions ne saurait engager la responsabilité de l'administration.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Direction Départementale des Territoires.

Service aménagement durable, urbanisme, risques
Unité prévention des risques

Plan de Prévention des Risques Naturels

Inondations

Commune de Longuyon

AVRIL 2011

Annexe :

Carte d'aléas de la Chiers

Plan annexé à l'arrêté préfectoral du 22 AVR. 2011

approuvant le PPRi.

Le Préfet
Pour le Préfet,
et par délégation,
Le Secrétaire Général
François MALHANCHE

Echelle : 1 / 5 000

Fond :
BD Parcellaire©IGN - 2007
Donnée : SIAC
Etude BCEOM - 2007

LEGENDE

Aléas inondation Chiers
Source: BCEOM - 2007

- Aléas trés fort
- Aléas fort
- Aléas faible à moyen